

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 février 2023

N° 23/006

RJ/SA

Objet : Approbation de l'avenant à la convention de partenariat du 6/4/2020 avec la Caisse des Dépôts et Consignations relative au concours apporté par le Centre de Gestion aux collectivités du département dans le cadre des relations avec la Caisse des Dépôts, gestionnaire de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents (11) :

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Gilbert REINAUDO, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Pascale SEGUIN, Mme Virginie SOSSI.

Absents représentés (4 procurations) :

Mme Sabine DANERI donne pouvoir à M. Michel GRAMBERT,
M. Patrick VIVOS donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS,
M. Christophe IACOBBI donne pouvoir à M. Michel BRUNET,
Mme Marion MARCHAL donne pouvoir à Mme Brigitte DURAND.

Absents excusés (4) :

M. Olivier CICCOLI et son suppléant M. Serge PRATO, Mme Michèle COTTRET et sa suppléante Mme Caroline BLANCHARD, M. Bernard LIPERINI et son suppléant M. Stephen PARRAUD, M. René VILLARD et son suppléant M. Gérard BENOIT.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRUNET

Par délibération n°20/009 en date du 6 mars 2020, le conseil d'administration a approuvé le renouvellement du partenariat – engagé depuis 1986 - avec la caisse des dépôts et consignations (CDC), relative au concours apporté par le centre de gestion aux collectivités affiliées dans le cadre de la gestion des retraites de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC.

Une convention de partenariat a ainsi été signée le 6 avril 2020 pour une durée de 3 ans, entre le CDG04 et la CDC pour organiser l'accompagnement des collectivités et des agents dans la gestion des dossiers de retraite et pour préciser les conditions de financement par la caisse des dépôts des interventions effectuées par le centre de gestion à la demande de celle-ci.

Il vous est proposé aujourd'hui d'autoriser le président du CDG04 à signer un avenant à cette convention afin de la prolonger jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la prochaine convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL en cours d'élaboration.

Le conseil d'administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Vu la Loi n°2019-828 du 06 aout 2019 portant réforme de la fonction publique et notamment l'alinéa 4 de l'article 50,

Vu la délibération n°20/009 en date du 6 mars 2020 autorisant le Président du centre de gestion à signer une convention de partenariat avec la caisse des dépôts et consignations,

Vu la convention de partenariat 2020-2022 signée par le Président du centre de gestion le 6 avril 2020,

Considérant la nécessité de proroger ladite convention de partenariat dans l'attente de la convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL,

Oùï l'exposé du Président ;

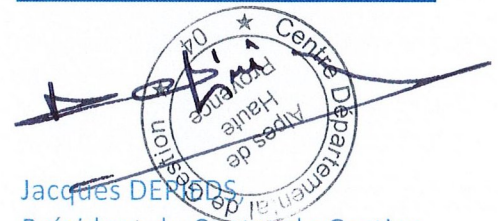
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 15 voix pour :

- ✓ **Autorise** le Président à signer l'avenant de prorogation de la convention de partenariat entre le Centre de Gestion et la Caisse des Dépôts signée le 6 avril 2020.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 28/02/2023

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence" and "Département des Alpes-de-Haute-Provence".

Jacques DERODS
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence

Publié le :